

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 7 juillet 2025, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin, Michel Gagnon et Jérôme Petit et Mesdames Lucie Grenier et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Élodie St-Pierre, technicienne en administration sont aussi présentes à la séance.

2025-0707-167

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
  - 5.1. Suivi
    - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
    - 5.1.2. État financier – Mai 2025
    - 5.1.3. MRC d'Abitibi - Approbation des règlements 202 / 203 / 204 / 205
    - 5.1.4. MTQ – Réponse défavorable suite pétition
  - 5.2. Correspondance
    - 5.2.1. Tour cycliste de l'Abitibi – Modification de trajet
    - 5.2.2. MRC d'Abitibi – Changement d'aide financière
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Règlement # 212 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux
8. Dérogation mineure – 5 379 696
9. Engagement chauffeur de camion et journalier
10. BANQ – Destruction de documents inactifs irrémédiablement détériorés
11. Fête du village – Gratuité terrain de baseball ou aréna
12. Physiothérapie MyoSynergie – Location de salle pour pilates
13. Mont-Vidéo – Annulation de l'entente de procédure
14. MTQ – Demande pour installation de panneaux interdisant l'utilisation des freins moteurs
15. Soumission pour installation de la pompe eau potable
16. Vente de terrain - 5 380 425-P
17. Demande d'achat d'une partie de ruelle entre 10<sup>e</sup> Avenue et 11<sup>e</sup> Avenue
18. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande d'appui
19. MRC d'Abitibi – Dépôt de projet au fonds régions et ruralité volet 4 pour une démarche de réflexion de regroupement en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues de fosses septiques territorial
20. MRC d'Abitibi – Dépôt de projet au fonds régions et ruralité volet 4 pour une démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie

21. Municipalité de Sainte-Justine-De-Newton – Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada
22. Offre de service pour inspection des équipements
23. Suivi Cam 016 – Réparation ou vente
24. Vieille rétrocaveuse Mac 001 - Vente
25. Varia :
26. Deuxième période de questions
27. Levée de l'assemblée

2025-0707-168

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025 soit et est par la présente adopté.

2025-0707-169

**ADOPTION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE**

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

**CHÈQUES DE JUIN 2025**

#39018	Association des Marchés Publics du Québec - Adhésion	160,00 \$
#39019	Endress + Hauser - Kit de batterie au plomb eau usée	745,90 \$
#39020	Josseline Lepage - Frais de déplacement/Cellulaire	256,70 \$
#39021	Hydro-Québec - Pompasses/Biblio	3 761,14 \$
#39022	Les Entreprises Hardy - Essence Stiga/Pic 003/Pic 005	369,81 \$
#39023	École Nationale des Pompiers - Mise à l'essai des autopompes	411,40 \$
#39024	Alarme Val-d'Or - Centrale caserne	206,96 \$
#39025	Zip Lignes - Poteaux/Numéro civique	436,15 \$
#39026	Traction 027 Val-d'Or - Entretien Cam 017	181,89 \$
#39027	Hydraulique JMPE - Entretien Cam 017	619,17 \$
#39028	Hydraulique Val-d'Or - Pièces Mac 006	7,13 \$
#39029	Municipalité de Landrienne - Spectacle d'humour	100,00 \$
#39030	Transport ACC - Fardier Cam 016	784,70 \$
#39031	Clyvexco - Remplissage extincteur	64,91 \$
#39032	Revenu Québec - DAS du mois de mai 2025	30 508,79 \$
#39033	Agence du Revenu du Canada - DAS du mois de mai 2025	11 604,17 \$
#39034	Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue - Formation	126,47 \$
#39035	Vicky Charron-Whissell - Frais de déplacements	46,75 \$
#39036	Mécanique Gélinas - Essence	60,67 \$
#39037	Machineries 3M - Lumière led Cam006	460,73 \$
#39038	Komutel - Alerte 911	181,09 \$
#39039	Intermarché de Barraute - Aréna/Hôtel de ville	367,09 \$
#39040	Roger Langlois et fils Ltée - Voyage terre noire	344,93 \$
#39041	Les Entreprises Hardy - Essence Stiga	66,10 \$
#39042	Cayouette, Lilaine - Frais de déplacements	55,00 \$
#39043	Lefebvre, Mario - Soins visuels	311,70 \$
#39044	Resto O'Mely - Certificats cadeaux	80,00 \$
#39045	Kemira Water Solution Canada - Alun	9 160,57 \$
#39046	DL & Associés - Moteur étang	591,89 \$
#39047	Lord, Cindy - Déclaration annuelle et Filet	66,43 \$

#39048	Amnor Industries Inc - Disposition matières résiduelles	301,50 \$
#39049	Wolseley Canada Inc. - Calcium	25 995,54 \$
#39050	Canadien National - Entretien passage à niveau	731,00 \$
#39051	Télébec Ltée - Frais annuaire	26,79 \$
#39052	Toromont Cat - Pièces Mac 006	1 874,90 \$
#39053	Les huiles H.L.H. Ltée - Diesel	2 805,99 \$
#39054	Offroy.Ca - Système téléphonique	247,01 \$
#39055	Larouche Bureautique - Copies facturables	865,32 \$
#39056	Municipalité de Landrienne - compost mai 2025	958,95 \$
#39057	Transport Michel Frenette Inc - Tranport de gravier	3 396,64 \$
#39058	GLS - Frais de messagerie	16,20 \$
#39059	SADC Harricana Inc - Campagne publicitaire	600,00 \$
#39060	H2LAB - Tests eaux	955,73 \$
#39061	Club de l'Âge d'Or de Barraute - Aide financière	70,00 \$
#39062	SSQ Groupe financier - Assurance collective	4 335,68 \$
#39063	Équipement R.S. Lacroix - Achat d'une remorque	16 288,51 \$
#39064	Vidéotron - Internet aréna/caserne/office	415,53 \$
#39065	Hydro-Québec - Aréna/éclairage public/pompasse	5 642,71 \$
#39066	Champoux, Joannie - Frais de déplacement	155,10 \$
#39067	Daniel Tétreault, CPA Inc. - Honoraires professionnels	1 724,63 \$
#39068	Serlivard Inc. - Composte biosol	96,44 \$
#39069	Vidéotron - Internet bibliothèque et hôtel de ville	114,86 \$
#39070	St-Pierre, Claire - Entretien ménager	1 218,35 \$
#39071	Ville de Rouyn-Noranda - Inscription pompier	2 181,65 \$
#39072	Komutel - Alerte 911	181,09 \$
#39073	Émondage - Coupe d'un arbre	1 149,75 \$
#39074	Autobus Maheux - Frais de transport	54,46 \$
#39075	Les compteurs Lecomte - Vérification des débiètres	2 071,99 \$
#39076	Les entreprises Hardy Inc. - Essence stiga/compacteur/camion	477,23 \$
#39077	Sport Expert - Articles de sport	781,82 \$
#39078	Magny Électrique - Vérification du moteur au bassin	1 037,47 \$
#39079	Ville d'Amos - Traitement des matières résiduelles	12 997,90 \$
#39080	Centre de rénovation Barraute - Biblio/incendie/garage/aréna/hôtel de ville	470,36 \$
#39081	L. Fournier et Fils - Criblure	326,32 \$
#39082	Wolseley Canada Inc. - Chlorure de calcium/asphalte	1 651,50 \$
#39083	Bell Mobilité - Cellulaires	520,00 \$
#39084	Visa Desjardins - Frais poste/RACJ CDE/SAQ/Paillis	1 027,75 \$
#39085	Transport Tommy Guillemette - Pneus pour camion citerne	1 120,72 \$
#39086	Assiette gourmande N.S. - Repas bibliothèque	275,55 \$
#39087	Centre de rénovation Barraute - Certificats cadeaux	125,00 \$
#39088	Dépanneur Bé-Ja-My - Essence cube	50,00 \$
#39089	Lord, Cindy - Achats caserne	336,65 \$
#39090	De Courval, Alexandra - Sponge Balle	55,05 \$
#39091	Josée Beauregard - Frais de déplacement	91,63 \$
#39092	Toromont Cat - Entretien génératrice eau potable	942,18 \$
#39093	Les Entreprises Hardy - Essence et huile stiga	219,90 \$
#39094	Hydro-Québec - Hotel de ville/Pompasses	5 414,36 \$
#39095	Machineries 3M - Remb. Frigo pour bouteilles	286,28 \$
#39096	DHC Avocats - Honoraires professionnels	114,98 \$
#39097	Nord-Flo - Eau usée	621,15 \$
#39098	Creighton Rock Drill Limited - Pièces Mac 005	512,79 \$
#39099	Trim-Line Abitibi - Affiche skatepark 1/2	569,13 \$
#39100	Les huiles H.L.H. Ltée - Diesel	3 082,38 \$
#39101	Beauregard, Josée - Immatriculation remorque	88,75 \$
#39102	Omnifab - Frais de transport pompe eau potable	2 074,15 \$
#39103	Magny électrique - Tune up moteur poste assainissement	551,88 \$

#39105	MRC Abitibi - 2e facturation quote-part	65 932,00 \$
#39106	M&M Nord-Ouest - Pièces camions	5 308,50 \$
#39107	Lepage, Josseline - Cellulaire	130,00 \$
#39108	La corporation du Mont-Vidéo - Frais électricité et travaux puit principal	26 202,05 \$
#39109	Ville d'Amos - Entente gestion animalière	13 209,26 \$
#39110	H2LAB - Ré-impression des certificats Cindy Lord - Gant/Lampes/Inspection échelle annuelle/Ruban	155,22 \$
#39111	jaune	843,16 \$
	Salaires Juin 2025	55 707,09 \$
<b>Total</b>		<b><u>339 924,72 \$</u></b>

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande où en est la situation des chats errants chez elle.

### **SUIVI**

#### **ANALYSE DES COMPTE À RECEVOIR**

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 7 juillet 2025.

#### **ÉTAT FINANCIER – MAI 2025**

L'état financier de mai 2025 a été déposé.

#### **MRC D'ABITIBI – APPROBATION DES RÈGLEMENTS 202-203-203-205**

Un certificat de conformité pour les règlements 202-203-204-205 a été émis par la MRC d'Abitibi, confirmant la conformité des changements apportés à ceux-ci.

#### **MTQ – RÉPONSE DÉFAVORABLE SUITE PÉTITION**

Une résolution accompagnée d'une pétition citoyenne a été envoyée le mois dernier afin de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réduire la vitesse à 70 km/h à l'entrée nord de Barraute. À la suite de l'analyse, la demande est refusée.

### **CORRESPONDANCE**

#### **TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI – MODIFICATION DE TRAJET**

Dû à plusieurs travaux en cours sur la route 117, le tour cycliste de l'Abitibi ne roulerons pas sur les routes de notre municipalité cette année.

#### **MRC D'ABITIBI – CHANGEMENT D'AIDE FINANCIÈRE**

Puisque nous recevons du financement en provenance du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC d'Abitibi annule notre demande d'aide financière FLIC 2025-09, car c'est le PDZA qui couvrira nos dépenses relatives au marché public.

### **SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS**

#### **MICHEL GAGNON – DISTRICT # 1**

Des rencontres sont toujours en cours pour implanter un service de garde communautaire qui répondra aux besoins de la population.

#### **LUCIE GRENIER – DISTRICT # 3**

La serre est vide de fleurs, elles sont toutes installées.

Dans le jardin communautaire, des camerises poussent.

Pour le projet de la foire, l'école de foresterie est sur place afin de continuer les travaux.

2025-0707-170

**RÈGLEMENT # 212 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Lecture faite, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 212 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux.

2025-0707-171

**DÉROGATION MINEURE – 5 379 696**

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par Mme Naïska Bouchard sur le lot 5 379 696, cadastre du Québec, situé au 701, 3<sup>e</sup> Avenue à Barraute et portant sur le problème suivant :

- Installation d'une clôture de 2 mètres en hauteur au lieu de 1,22 mètres à la cour complète incluant la rue Marcel Massé.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage ;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affichée aux endroits prescrits le 5 juin 2025 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2025-04) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à Mme Naïska Bouchard, sur le lot 5 379 696, cadastre du Québec et autorise :

- L'installation d'une clôture de 2 mètres en hauteur au lieu de 1,22 mètres à la cour complète incluant la rue Marcel Massé.

2025-0707-172

**ENGAGEMENT CHAUFFEUR DE CAMION ET JOURNALIER**

Attendu que la Municipalité de Barraute procède à l'embauche de M. Guillaume Roy comme chauffeur de camion et journalier aux travaux publics ;

Attendu qu'un salaire lui sera versé selon la Politique de ressources humaines à l'échelon 6 en tant que journalier-opérateur ;

Attendu qu'une période de probation de trois (3) mois lui a été octroyée et a débuté le 25 juin 2025 ;

Attendu que l'inscription et l'obtention de la classe 3 est obligatoire et devra être réussie avant la période hivernale ;

Attendu que suite à sa période de probation, les assurances collectives, le fonds de pension et les soins dentaires et visuels lui seront offerts ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confie le poste de chauffeur de camion et journalier aux travaux publics à M. Guillaume Roy selon les conditions salariales mentionnées ci-haut.

2025-0707-173

### **BANQ – DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS**

Attendu qu' en vertu de l'article 18 de la Loi sur les archives (RLR, chap. A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver ;

Attendu que la Municipalité de Barraute est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de la Loi sur les archives ;

Attendu que certains documents inactifs de la Municipalité de Barraute destinés à être conservés de manière permanente ont été irrémédiablement détériorés ;

Attendu qu' une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser Madame Josée Beauregard, directrice générale à demander à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs irrémédiablement détériorés pour et au nom de la Municipalité de Barraute.

2025-0707-174

### **FÊTE DU VILLAGE – GRATUITÉ TERRAIN DE BASEBALL OU ARÉNA**

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande de deux citoyens voulant organiser une journée pour les familles du village sous forme de fête au village ;

Attendu que les activités proposées sont : jeux gonflables, tournois de poches, manèges, bar à bonbon et barbe à papa avec vente de boisson ;

Attendu que le tout serait organisé le samedi 16 août 2025 et se déroulerait au terrain de baseball et en cas de pluie, à l'aréna ;

Attendu que les activités offertes seraient gratuites, mais tous les profits de la vente d'alcool et les dons seraient versés à la Société du cancer du sein ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- Autorise Madame Roxanne Morin à utiliser l'aréna municipal de Barraute ou le terrain de baseball municipal en cas de pluie, dans le cadre de l'activité fête au village et le tout gratuitement ;
- Confirme que l'aréna municipal de Barraute et le terrain de baseball de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute ;
- Cependant, le permis d'alcool devra être demandé directement par les organisateurs de cet événement afin de pouvoir y vendre des boissons alcoolisées.

2025-0707-175

### **PHYSIOTHÉRAPIE MYOSYNERGIE – LOCATION SALLE POUR PILATES**

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande afin de louer la salle à l'Hôtel de ville pour des cours de pilates ;

Attendu que la demande porte sur la location à partir de la mi-septembre au début décembre 2025 à tous les mercredis de 18 heures à 20

heures ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de louer la salle à l'hôtel de ville au coût de 50,00 \$ taxes incluses par soirée pour la période de la mi-septembre au début décembre.

2025-0707-176

**MONT-VIDÉO – ANNULATION DE L'ENTENTE DE PROCÉDURE**

Attendu que le 3 juin 2024, la Municipalité de Barraute a signé, par résolution # 2024-06030124, une entente de procédure avec le Mont-Vidéo pour défrayer les frais reliés aux travaux et d'échantillonnages nécessaires sur leur réseau d'aqueduc et d'égout ;

Attendu que suite à une discussion d'un autre sujet avec Me Soucy, avocat de DHC Avocats, il est nécessaire d'abroger immédiatement cette entente ;

Attendu que nous ne pouvons pas accorder une aide à des personnes privées pour ce type de travaux et que selon l'Article 70 de la Loi sur les compétences municipales, une aide peut être accordée seulement pour des chemins privés ;

Attendu que la Municipalité de Barraute fera tout son possible pour aider La Corporation du Mont-Vidéo à trouver une autre solution ;

Attendu que la Municipalité de Barraute accepterait de signer une nouvelle entente avec la Corporation du Mont-Vidéo concernant la prise des échantillonnages seulement ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule immédiatement l'entente de procédure avec la Corporation du Mont-Vidéo.

2025-0707-177

**MTQ – DEMANDE POUR INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT L'UTILISATION DES FREINS MOTEURS**

Attendu que l'utilisation de freins moteurs par certains véhicules lourds cause des nuisances sonores importantes aux citoyens, particulièrement aux abords des entrées de la municipalité ;

Attendu que ces bruits nuisent à la qualité de vie des résidents, notamment durant les périodes nocturnes ;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire poser des actions concrètes pour réduire ces nuisances et assurer un environnement plus paisible à ces citoyens ;

Attendu que les panneaux d'interdiction de l'usage des freins moteurs sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) lorsqu'ils doivent être installés sur les routes ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adresse une demande officielle au ministère des Transports du Québec afin de procéder à l'installation de trois (3) panneaux de signalisation interdisant l'utilisation des freins moteurs, et ce, aux entrées principales de la municipalité, soit : À l'entrée Nord via la Route 397 Nord, à l'entrée Sud via la Route 397 Sud ainsi qu'à l'entrée du Chemin du Mont-Vidéo.

2025-0707-178

**SOUSSION POUR INSTALLATION DE LA POMPE D'EAU POTABLE**

Attendu que la Municipalité de Barraute a procédé à des demandes de soumissions pour l'achat d'une pompe à eau potable ;

Attendu que nous avons reçu deux (2) soumissions dont Omnifab et Blais Industries ;

Attendu que les soumissions se détaillent comme suit :

- Omnifab : 13 972,00 \$ plus taxes
- Blais Industries : 15 900, 00 \$ plus taxes

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission d'Omifab au montant de 13 972,00 \$ plus les taxes. Le tout sera livré avant la fin du mois d'août 2025.

2025-0707-179

**VENTE DE TERRAIN – 5 380 425-P**

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'achat d'une partie de terrain portant le cadastre 5 380 425 pour une superficie d'environ 7 700 pieds carrés ;

Attendu que la Municipalité de Barraute continuera, comme à l'habitude, l'ouverture hivernale dudit chemin, tel que discuté avec le demandeur ;

Attendu qu'il devra rembourser les frais d'arpentage à la municipalité et les taxes ainsi que les frais notariés seront à sa charge ; ;

Attendu que le coût est de 0,70 \$ plus taxes du pied carré ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre une partie du terrain portant le cadastre 5 380 425 au coût de 0,70 \$ du pied carré plus les taxes à M. Nicolas Lamoureux. Il remboursera les frais d'arpentage à la municipalité suite à sa facturation.

2025-0707-180

**DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE RUELLE ENTRE 10<sup>E</sup> AVENUE ET 11<sup>E</sup> AVENUE**

Attendu qu'un citoyen a émis une demande afin de pouvoir acheter une partie de la ruelle située entre la 10<sup>e</sup> Avenue et la 11<sup>e</sup> Avenue ;

Attendu que cette ruelle sert de sortie d'urgence lors des festivités de la Foire du Camionneur de Barraute et qu'il y a présence d'un regard d'égout et/ou pluvial ainsi qu'une ligne électrique ;

Attendu que les voisins sont en désaccord avec cette vente ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute refuse la demande d'achat d'une partie de la ruelle située entre la 10<sup>e</sup> Avenue et la 11<sup>e</sup> Avenue.

2025-0707-181

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE D'APPUI**

Considérant qu'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance du Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élus aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques,

communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu de l'itinérance) ont élaboré une *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion social et de pauvreté* ;

Considérant que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

Considérant que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance ;

Considérant l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;

Considérant que la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation ;

Considérant qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;

Considérant la résolution numéro 25-03-29-45 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les appuis de la MRC des Appalaches et des municipalités de Rivière-Beaudette, de Saint-Télesphore, de Saint-Polycarpe et de pointe-Fortune ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu :

- D'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges ;
- D'appuyer la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion social et de pauvreté initié par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérante du Québec ;
- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC d'Abitibi, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui ;
- De transmettre copie de la présente résolution au député fédéral de la région, Monsieur Sébastien Lemire, ainsi qu'à la députée régionale d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais ;
- De transmettre copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

**MRC D'ABITIBI – DÉPÔT DE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**  
**VOLET 4 POUR UNE DÉMARCHE DE RÉFLEXION DE REGROUPEMENT EN**  
**VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE GESTION DES BOUES DE**  
**FOSSES SPETIQUES TERRITORIAL**

- Considérant que plus de la moitié des résidences du territoire de la MRC d'Abitibi disposent d'un système de traitement individuelle des boues de fosses septiques ;
- Considérant que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit l'obligation de vidange des fosses septiques résidentiels aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires;
- Considérant que la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte deux sites de traitement des boues de fosses septiques situés dans les MRC Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or ;
- Considérant que le site de la MRC d'Abitibi-Ouest est en mesure d'accueillir les boues septiques de son territoire uniquement et que le site de la MRC de la Vallée-de-l'Or est en voie d'atteindre la limite de sa capacité ;
- Considérant que le coût de vidange des fosses septiques a augmenté considérablement dans les dernières années ;
- Considérant que les élus de la MRC d'Abitibi ont décidé en 2021 d'adresser la situation en créant le comité de gestion des boues de fosses septiques dont le mandat consiste à analyser les différentes alternatives possibles de gestion des boues septiques sur le territoire ;
- Considérant qu' en 2023, la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'évaluation des possibilités de gestion des boues de fosses septiques ;
- Considérant que les analyses préliminaires démontrent la viabilité d'un projet de traitement des boues de fosses septiques ;
- Considérant qu' il y a lieu de lancer les prochaines étapes menant à l'implantation d'un site territorial de traitement des boues de fosses septiques ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues de fosses septiques sur son territoire, désigne la MRC d'Abitibi comme responsable du dossier de regroupement et autorise la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

**MRC D'ABITIBI – DÉPÔT DE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**  
**VOLET 4 POUR UNE DÉMARCHE DE RÉFLEXION DE REGROUPEMENT**  
**POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

- Considérant que le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi ;
- Considérant qu' une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour ;

- Considérant qu' en 2025, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie ;
- Considérant que ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution, à la réalisation d'une étude d'opportunité ;
- Considérant que la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024 ;
- Considérant que l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Considérant qu' il y a lieu d'approfondir les recommandations préliminaires en poursuivant les démarches avec l'ensemble des municipalités de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie, désigne la MRC d'Abitibi comme responsable du projet de regroupement et autorise la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

2025-0707-184

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA**

- Attendu que le programme Emploi d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture ;
- Attendu que les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;
- Attendu que les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;
- Attendu que les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celle du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;
- Attendu que le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu :

- Que le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;
- Qu'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;
- Que la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la députée

fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude DeBellefeuille, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

2025-0707-185

#### **OFFRE DE SERVICE POUR INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS**

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une offre de service de la part de l'entreprise Transport Tommy Guillemette afin de faire l'entretien préventif de notre machinerie ;

Attendu que le but de cette offre de service est de faire un entretien et évaluation selon les heures effectués de chaque machine ;

Attendu que notre intention est de pouvoir en faire un plan d'action afin d'être en mesure de budgéter les dépenses possibles reliés à des réparations ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de l'entreprise Transport Tommy Guillemette afin de faire l'entretien préventif de la machinerie de la municipalité.

2025-0707-186

#### **SUIVI CAM 016 – RÉPARATION OU VENTE**

Attendu que le camion Cam 016 est trop désuet pour continuer l'entretien de nos chemins hivernaux ;

Attendu que la Municipalité de Barraute devra procéder à l'achat d'un nouveau camion éventuellement ;

Attendu que la Municipalité de Barraute effectuera les réparations nécessaires pour par la suite envoyer la machine à vendre à l'encan ou au centre d'acquisition gouvernemental ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède aux réparations nécessaires sur le Cam 016 afin de pouvoir le vendre par la suite à l'encan ou au centre d'acquisition gouvernemental.

2025-0707-187

#### **VIEILLE RÉTROCAVEUSE MAC 001 - VENTE**

Attendu que la rétrocaveuse de la municipalité était trop désuet pour pouvoir continuer les opérations correctement ;

Attendu que la Municipalité de Barraute a procédé à l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse ;

Attendu que la Municipalité de Barraute effectuera les réparations nécessaires sur cet équipement pour la vendre à l'encan ou au centre d'acquisition gouvernemental ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède aux réparations nécessaires sur la rétrocaveuse afin de pouvoir la vendre par la suite à l'encan ou au centre d'acquisition gouvernemental.

**VARIA**

2025-0707-188

**REFUGE LE CŒUR SUR 4 PATTES – DEMANDE DE RAPPORT  
HEBDOMADAIRE DE VISITE**

Attendu que la Municipalité de Barraute a une entente avec le Refuge Le Cœur sur 4 Pattes concernant la gestion animalière sur son territoire ;

Attendu que la Municipalité de Barraute souhaite assurer un suivi rigoureux des interventions effectuées sur son territoire ;

Attendu que des rapports de visites réguliers permettraient une meilleure gestion des ressources et une meilleure compréhension de la situation animale locale ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute demande officiellement au Refuge Le Cœur sur 4 Pattes de transmettre à la municipalité un rapport hebdomadaire des visites effectuées sur son territoire afin d'assurer un suivi sur les animaux capturés à Barraute.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2025-0707-189

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 10.

\_\_\_\_\_  
Mme Josseline Lepage  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Josée Beauregard  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Je, soussignée mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142, alinéa 2 du Code municipal.**